

Paul Jeansthan

Député de Maine et Loire

Vous pouvez compter
sur moi ...



 NEWSLETTER #22

Mercredi 12 mai 2010

A propos de la sauvegarde de nos retraites

Le financement de nos retraites, avant d'être un problème politique est avant tout un problème mathématique.

En effet, notre espérance de vie ne cesse d'augmenter- ce dont on ne peut que se réjouir - et les jeunes arrivent de plus en plus tard sur le marché du travail. En 1960, notre pays comptait 4 cotisants pour 1 retraité, il en compte aujourd'hui 1,8 et ce chiffre tombera, en 2020 à 1,5. Même si, dans les prochaines années, le chômage diminue fortement et que la croissance est de nouveau au rendez-vous, notre système est et restera fortement fragilisé et surtout largement sous-financé. Dès la fin de cette année 2010, il faudra recourir à l'emprunt pour payer les retraites.

Il nous faut donc trouver des solutions. Pour cela, nous pouvons agir sur plusieurs paramètres.

Tout d'abord augmenter le niveau des cotisations sociales. C'est un levier à utiliser avec précaution pour ne pas porter atteinte à la compétitivité de nos entreprises et au pouvoir d'achat des salariés. De plus, n'oublions pas que la France est l'un des pays au monde qui connaît les plus forts taux de prélèvements obligatoires.

D'autre part, nous pourrions baisser le niveau des retraites. Le Président de la République s'y est, d'emblée, opposé, à juste titre car qui peut affirmer que les

pensions versées sont toutes d'un niveau suffisant ? A l'évidence, c'est une solution qui ne peut être retenue.

Enfin, nous pouvons reculer l'âge légal du départ à la retraite qui jusqu'en 1981, faut-il le rappeler, était fixé à 65 ans.

Ces trois propositions portent en elles-mêmes leurs propres limites.

Si nous voulons que la réforme des retraites, destinée à assurer leur pérennité et à préserver notre système par répartition, rencontre l'agrément d'une très grande majorité de français, il me semble préférable d'allonger le nombre d'années de cotisation plutôt que de se focaliser sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite. En effet, les personnes qui ont commencé à travailler à 16 ans et celles qui sont entrées sur le marché du travail après de longues études universitaires ne peuvent pas partir à la retraite au même âge.

Cette réforme sera acceptée si elle est équitable. C'est pourquoi elle doit prendre en compte la pénibilité du travail, même s'il est difficile de définir précisément des critères objectifs de pénibilité pour certaines professions. D'autant plus qu'à la pénibilité physique s'ajoute la pénibilité psychique à laquelle sont confrontés de plus en plus de salariés. Mais la pénibilité liée à certains métiers ne doit pas être une fatalité. C'est pourquoi il est essentiel de développer la prévention qu'elle soit médicale, technique, ergonomique ou psychologique.

Quant à l'emploi des seniors, il doit être vigoureusement encouragé. Les mesures prises pour la sauvegarde des retraites ne pourront sembler justes, si une personne licenciée à 50 ans rencontre d'énormes difficultés pour trouver un nouvel emploi et donc continuer à cotiser. Force est de constater que depuis plusieurs décennies, les problèmes d'emplois, en particulier dans les grands groupes et les PME importantes, se règlent par le départ des seniors qui sont alors licenciés ou mis en préretraite. De ce point de vue, il est essentiel, que les mentalités changent.

Enfin, par principe d'équité, il est nécessaire que la fonction publique fasse, elle aussi, des efforts, en particulier en ce qui concerne la durée de cotisation prise en compte pour le calcul du montant des retraites. Mais attention aux idées reçues et parfois simplistes : les distorsions entre public et privé ne sont pas aussi importantes que

certaines veulent bien l'affirmer. Ainsi, il faut noter que le salaire des fonctionnaires comprend un certain nombre de primes qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite.

Ne faudrait-il pas également réfléchir à des systèmes d'épargne collective ou individuelle qui pourraient se rapprocher de l'épargne salariale mise en place dans les grandes entreprises ? Il ne s'agit pas de substituer un régime par capitalisation au régime actuel par répartition auquel les français sont tous, et c'est bien normal, très attachés. Cette épargne salariale pourrait seulement constituer une diversification qui aurait vocation à rester mineure.

Cette réforme des retraites est importante car l'enjeu est bien de sauvegarder notre régime de retraite par répartition, signe tangible de la solidarité nationale. C'est aussi une question de justice sociale pour garantir aux actuels actifs un niveau de vie qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'ils cesseront leur activité. C'est enfin notre responsabilité vis à vis des générations futures à qui nous devons apporter une réponse au financement de leurs retraites.

Solidarité, justice et responsabilité sont les trois principes qui doivent guider l'action des élus de la nation.

Paul JEANNETEAU
Député de Maine-et-Loire
Conseiller général
Maire de Champigné